



## Procédure fondée sur des faux

-----  
Par phyl

Bonjour,  
nous avons mené une procédure sur la base de faux éléments transmis par la partie adverse. Lorsque nous avons entamé la procédure, la partie adverse a fourni dès lors des pièces contradictoires à celles présentées initialement. Ces pièces sont des faux anti datés mais elles rendent caduque notre demande. Nous n'aurions pas engagé la procédure en connaissance de ces pièces. La partie adverse les a sciemment dissimulées, nous en avons la preuve, ou plus précisément les a fabriquées pour pouvoir au moment opportun au cours des débats contradictoires préalables à la procédure finale.

Comment désigne t'on en droit cette pratique et est ce répréhensible en droit français?

Merci pour vos contributions

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour

Question déjà posée sur l'autre discussion.